

Compte-rendu **Conseil Municipal du vendredi 10 février 2017 – 20h**

L'An deux mil dix sept, le 10 février, à 20h,

Le Conseil Municipal de la Commune de MAGNEUX HAUTE RIVE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Paul DUMAS, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2017.

PRÉSENTS : M. DUMAS Jean-Paul, Maire, M. CHAPOT Gilles, M. BONNEFOI Roland, Mme MAGAT Christine, M. MOULIN Jean-Yves Mme GRUDÉ Audrey, Mme SAUMET Marion, M. BERTHILLOT Jean-Luc, Mme MIRAILLER Amélie, M. MAILLARD Fabien.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme ARAUJO Barbara.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Christine MAGAT

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 10

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du 25 novembre 2016. N'appelant aucune observation, le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- **Vote des taux communaux pour l'année 2017**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux en vigueur pour 2016 :

- Taxe d'habitation : 7,75 %
- Taxe Foncière (bâti) : 9,00 %
- Taxe Foncière (non-bâti) : 35,28 %

Monsieur le Maire propose, pour l'année 2017, d'appliquer une hausse de 1% sur les taux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents, l'augmentation des taux des taxes communales pour 2017, comme suit :

- ***Taxe d'habitation : 7,82 %***
- ***Taxe Foncière (bâti) : 9,09 %***
- ***Taxe Foncière (non-bâti) : 35,63 %***

- **Travaux de création d'un club-house aux vestiaires du club de football : dossier de demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de travaux pour la création d'un club-house aux vestiaires du club de football. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à **66 863.26 € HT**.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour les travaux de création d'un club-house aux vestiaires du club de football et autorise Monsieur le Maire à déposer ce dossier.

- **Travaux de création d'un club-house et agrandissement des vestiaires du club de football : dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de travaux pour la création d'un club-house et agrandissement des vestiaires du club de football. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à **66 863.26 € HT**.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour les travaux de création d'un club-house et agrandissement des vestiaires du club de football et autorise Monsieur le Maire à déposer ce dossier.

- **Facturation de l'eau auprès des abonnés**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les relevés des compteurs d'eau sont actuellement effectués au mois de décembre. La facturation intervient ensuite au mois de février. Il rappelle aussi qu'à compter de 2017, la facturation est confiée à LOIRE FOREZ.

Monsieur le Maire précise que la période de relève pose des problèmes, à cause de la météo, et que les compteurs, situés à l'extérieur, sont souvent gelés, les vitres embuées et la lecture de l'index rendue difficile.

C'est pourquoi il propose, à partir de l'année 2017, de procéder à la relève des compteurs d'eau à compter du 1^{er} octobre. La facturation suivra courant janvier de l'année suivante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la modification de la période de relève des compteurs d'eau à octobre de chaque année.

- **Avis sur la proposition de dissolution du CCAS**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que, en application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, depuis 2015, le centre communal d'action sociale (CCAS) est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Il demande au conseil municipal de délibérer sur cette possibilité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.). Cette mesure est d'application immédiate. Après dissolution de son CCAS, la commune en exercera directement les attributions.

- **Modification du règlement de location de la salle de l'ERA**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le règlement de location actuel de l'ERA.

Il souhaite modifier l'article 1 (généralités) concernant la mise à disposition aux associations, comme suit :

« Ces associations auront droit à 2 locations gratuites par an. La salle sera restituée avec le balayage effectué et les tables et chaises rangées. Au moment de la signature de la mise à disposition, l'association remettra un chèque de 100€, qui correspond au coût de nettoyage de la salle. »

Monsieur le Maire demande au conseil de délibérer sur cette modification.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la modification de l'article 1 du règlement de location de la salle, comme proposé.

- **Désignation d'un délégué à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de LOIRE FOREZ**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à la création de la nouvelle communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être transformée. Le conseil communautaire a décidé, dans sa séance du 24 janvier dernier, de fixer le nombre de représentants des communes à 93, avec 1 représentant pour les communes de moins de 5000 habitants, 2 représentants pour les communes de 5000 à 10000 habitants et 3 représentants pour les communes de plus de 10000 habitants.

Pour Magneux, il faut donc désigner un représentant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne Roland BONNEFOI comme représentant de la commune auprès de la CLECT de LOIRE FOREZ.

- **Désignation d'un candidat à la commission intercommunale des impôts directs (CIID) de LOIRE FOREZ**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à la création de la nouvelle communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017, la création d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) est obligatoire. La communauté d'agglomération LOIRE FOREZ demande aux communes de lui proposer des candidats qui souhaiteraient faire partie de cette commission, qui comporte 11 membres. La désignation finale des membres de la CIID est effectuée par la direction départementale des finances publiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, ne propose pas de candidats pour faire partie de la CIID de LOIRE FOREZ.

- **Désignation de délégués aux différentes commissions thématiques de LOIRE FOREZ**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à la création de la nouvelle communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017, la communauté d'agglomération LOIRE FOREZ a créé 7 commissions, regroupant plusieurs compétences, dotées d'un rôle consultatif. Ces commissions se réunissent régulièrement et étudient les projets dans leurs domaines.

Monsieur le Maire demande quels sont les élus qui sont intéressés pour faire partie de ces commissions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, propose à LOIRE FOREZ les élus suivants pour faire partie des commissions thématiques :

- ***Commission aménagement : Fabien MAILLARD***
- ***Commission développement : Jean-Yves MOULIN et Amélie MIRAILLER***
- ***Commission moyens généraux et coopération : Roland BONNEFOI et Christine MAGAT***
- ***Commission environnement : Jean-Luc BERTHILLOT***
- ***Commission voirie : Roland BONNEFOI***
- ***Commission services à la population et citoyenneté : Jean-Paul DUMAS***
- ***Commission cycle de l'eau : Marion SAUMET***

Informations diverses :

- **Marché forain** : le maire précise qu'un marché hebdomadaire se déroulera le dimanche matin sur la place du Marronnier, à partir du 2 avril
- **Permanences** pour l'élection présidentielle (23 avril et 7 mai)
- **Agent recruté** en CAE pour 6 mois
- **Assemblée générale** des maires ruraux : 24 février à 17h à l'ERA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 05.

Le 17 février 2017,
Le Maire,
Jean Paul DUMAS,